

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M22- 0023685

193692

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1677 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OBETID Mustapha

Date de naissance :

1/1/59

Adresse :

4 Rue El Chabla Bp 5 Marj Easa

Tél. : 06.61.06.50.83 Total des frais engagés : 5783,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

SCARIOU - BELJOADI Jocelle
ENDOCRINOLOGUE
Centre Dr Anzarane
Casablanca

Date de consultation :

2021

Nom et prénom du malade : MAMAD Nahima Age : 1956

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète sucré

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 05/10/2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestante le Paiement des Actes
05/02/94	Q	9.	300,00	Dr. S. ABDALLAH - BELQADI Josselyne DENTISTE CRINOLOGIE 119, Bd. Sir Anzoroff Maroc, CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Amal EL QABBI Docteur en Pharmacie PHARMACE DANTON 17, Boulevard Bir Anzarane 101-0532 24 Casablanca 092020312	05/02/94	5483,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

CCEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr. CARIOU BELQADI Joëlle
ENDOCRINOLOGIE METABOLISME
Lauréate de la Faculté de PARIS

الدكتورة كاريو بلقاذي جووبيل
اختصاصية في أمراض الغدد والتغذية
خريجة كلية الطب بباريس

نº DBEIS Naima

Casablanca, le : 05 / 02 / 24

744,00 x 4
439,00 x 3
190,00
195,00 x 8
20,00 x 3
50,00 x 8.

Lantus solostar - 34. S.V.
Apriod solostar, 1b matin (3 repas) S.V.
Beedellelis S.V. 1a midi 1a repas
Metformin 1cpl S.V. 1a soir 1a repas
Febex 1g soluts 1 matin. 1 soir - 5jors (fourguette)
Nasonex 1 pulvuleton claque narine 3x1j - 5jors S.V.

pour 4 mois

\$483,10

Dr. CARIOU - BELQADI Joëlle
ENDOCRINOLOGUE
119, Bd. Bir Anzarane
Maârif - CASABLANCA

119، شارع بئر انزاران - إقامة رمزي، باب (ب) الطابق الثاني - المعاريف - 20100 الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 99 26 53 - 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67

119, Bd. BIR ANZARANE - Résidence RAMZI - Porte B 2ème Etage - Maârif - 20100 CASABLANCA
Tél.: 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67 - 05 22 99 26 53 - E-mail : carioujoelle@yahoo.fr - ICE : 001634169000021

NOTICE: INFORMATION DE L'UTILISATION

NASONEX® 50 microgrammes/dose, suspension pour pulvérisation nasale Euroate de moméconazole

NASONEX 50 µg/dose

Suspension pour pulvérisation nasale

Flacon de 40 doses

P.P.V:50, 10.DH

Distribué par MSD Maroc

Veuillez lire attentivement cette notice de médicament car elle contient des importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que NASONEX 50 microgrammes/dose, suspension pour pulvérisation nasale et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser NASONEX 50 microgrammes/dose, suspension pour pulvérisation nasale ?
3. Comment utiliser NASONEX 50 microgrammes/dose, suspension pour pulvérisation nasale ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver NASONEX 50 microgrammes/dose, suspension pour pulvérisation nasale ?

FEBREX® Adulte

COMPOSITION :

Phéniramine maléate 25 mg
Paracétamol 500 mg
Acide ascorbique (Vit C) 200 mg

Excipients q.s.p.

Excipients à effet notoire :

Granulés sans sucre : Aspartam.

Granulés avec sucre : Saccharose 7.9g.

PROPRIÉTÉS :

FEBREX® Adulte agit en exerçant 3 actions pharmacologiques :

- Une action antihistaminique qui permet de réduire les rhinorrhées et les larmoiements associés, et qui s'oppose aux phénomènes spastiques tels que les éternuements en sa
- Une action antalgique antipyrrétique permettant une séduction de la fièvre et de la (céphalées, myalgies).
- Une compensation en acide ascorbique de l'organisme.

INDICATIONS :

- Traitement symptomatique des affections ORL aiguës : rhumes, rhinites allergiques, rhinorhynques.

- Traitement symptomatique des états grippaux.

En cas d'affection bactérienne, une antibiothérapie peut être nécessaire.

CONTRE-INDICATIONS :

Ce médicament NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ dans les cas suivants :

- Hypersensibilité à l'un des constituants.
- Insuffisance hépatocellulaire.
- Risque de glaucome par fermeture de l'angle.
- Adénome prostatique.
- Enfant de moins de 15 ans.
- Phénylcétonurie pour **FEBREX®** sans sucre (présence d'aspartam).
- Granulés avec sucre : En raison de la présence du saccharose, ce médicament est contre-indiqué en cas d'intolérance au fructose, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose, ou de déficit en sucrose isomaltase.

EN CAS DE DOUTE, NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

En cas de fièvre élevée ou persistante, de survenue de signes de surinfection ou de persistance des symptômes au-delà de 5 jours, une réévaluation du traitement doit être faite.

Mises en garde :

- Le risque de dépendance essentiellement psychique n'apparaît que pour des posologies supérieures à celles recommandées et pour des traitements au long cours.
- Pour éviter un risque de surdosage, vérifier l'absence de paracétamol dans la composition d'autres médicaments. Chez l'adulte de plus de 50 kg : la dose totale de paracétamol ne doit pas excéder 4 g par jour.

Précautions d'emploi :

- L'absorption de boissons alcoolisées ou de sédatifs (barbituriques en particulier) qui potentiellement l'effet sédatif des antihistaminiques est à éviter pendant le traitement.

- Granulés avec sucre : tenir compte, dans la ration journalière, de la teneur en saccharose.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS :

L'absorption de boissons alcoolisées ou de sédatifs est déconseillée pendant le traitement.

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS, IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT :

En l'absence de données, par mesure de prudence, l'utilisation de ce médicament est à éviter en cas de grossesse ou d'allaitement.

D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, IL CONNUT AU COURS DE LA GROSSESSE OU D'ALLAITEMENT DES EFFETS DÉSIRABLES ET DES EFFETS INDÉSIRABLES.

PHARMED
LOT : 2545
UT.AV : 07-24
PPV: 200H00

le sujet âgé.
- Incoordination motrice, tremblements.

- Confusion mentale, hallucinations.
- Plus rarement, des effets sont à type d'excitation : agitation, nervosité, insomnie.
- Effets hématologiques : leucopénie, neutropénie, thrombocytopénie et anémie hémolytique.
- Quelques rares cas de réactions d'hypersensibilité à type de choc anaphylactique, œdème de quincke, érythème, urticaire, rash cutané ont été rapportées. Leur survenue impose l'arrêt définitif de ce médicament et des médicaments apparentés.

SIGNEZ A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN TOUT EFFET NON SOUHAITÉ ET GENANT QUI NE SERAIT PAS MENTIONNÉ DANS CETTE NOTICE.

POSOLOGIE :

Aulte et enfant (à partir de 15 ans) : 1 sachet 2 ou 3 fois par jour.

MODE D'ADMINISTRATION : Voie orale

Les prises doivent être espacées d'au moins 4 heures.

Les sachets doivent être pris dans une quantité suffisante d'eau froide ou tiède. Lors d'affections grippales, il est préférable de prendre ce médicament dans de l'eau tiède le soir, à l'apparition des premiers symptômes. En effet, la boisson tiède ainsi constituée favorise la diurèse et la transpiration propices à une élimination plus rapide des toxines.

En cas d'insuffisance rénale sévère (clairance de la créatinine inférieure à 10 ml/min) : l'intervalle entre 2 prises sera au minimum de 8 heures.

DUREE DE TRAITEMENT :

Ne pas utiliser de façon prolongée sans l'avis du médecin et en particulier si les troubles persistent au-delà de 5 jours.

FORMES ET PRÉSENTATIONS :

Granulés (avec sucre) pour solution buvable : Boîte de 8 sachets.

Granulés (sans sucre) pour solution buvable : Boîte de 8 sachets.

A CONSERVER A UNE TEMPERATURE NE DÉPASSANT PAS 25°C ET A L'ABRI DE L'HUMIDITE. NE PAS DÉPASSER LA DATE DE PEREMPTION FIGURANT SUR LE CONDITIONNEMENT EXTERIEUR.

NE PAS LAISSER A LA PORTEE DES ENFANTS.

même substance active
de 300 unités/ml), ces
interchangeables. Le
remplace par une autre
médicale, une
surveillance
contacter votre médecin pour

de vie, de vos résultats
(ose) et de votre
insuline, votre médecin
tidiennement de Lantus
de l'injection,
vous devez contrôler
avez besoin d'analyses
stances vous devrez
dose de Lantus.

ion prolongée. Au
prescrira de l'associer
les comprimés

susceptibles de
devez les connaître.
réagir correctement
nie et d'éviter qu'elle
faible. Voir l'encadré

et les adolescents

les adolescents et les
soyez toujours ce



M>



P.P.V. : 744DH00

LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ BS

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

Route de Rabat - R.P.T.

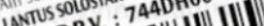
sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.I.

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ BS

P.P.V. : 744DH00



6 118001 081615

de particules. N'utilisez SoloStar
est claire, incolore et a la fluidi
l'agiter ou mélanger avant utili

Afin de prévenir la transmis
maladies, ne prêtez votre stylo
Ce stylo vous est personnelle

Veillez à ce que l'insuline ne se
dégrade pas dans l'environnement
de l'alcool, ni par d'autres désinfectants, ni par
toute autre substance.

Utilisez toujours un nouveau si
remarquez que le contrôle de
s'aggrave subitement. Si vous p
problème avec SoloStar, demandez
médecin, votre pharmacien ou v

Les stylos vides ne doivent pas
être jetés de manière

N'utilisez pas SoloStar s'il est défectueux
(fonctionne pas correctement
(mécaniques), il doit être jeté.
SoloStar doit être utilisé.

Erreurs d'insuline

Vous devez toujours vérifier l'étiquette de l'insuline
avant chaque injection pour éviter les erreurs entre
Lantus et d'autres insulines.

**Si vous avez utilisé plus de Lantus que vous
n'auriez dû**

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.I.

Ain sebaâ Casablanca

Lantus 100U/ml, Inj b5 sty

P.P.V. : 744,00 DH



6 118001 081615

NOTICE : INFORMATIONS POUR L'UTILISATION

Apidra® SoloStar®

**100 unités/ml
solution injectable en stylo
prérempli
insuline glulisine**

SANC

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant d'utiliser ce médicament. Elle contient des informations importantes pour vous. Veuillez également lire le mode d'emploi de Apidra SoloStar, stylo prérempli.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmier/ère.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, à votre pharmacien ou à votre infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
APIDRA SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ
P.P.V. : 439DH00



6 118 001 081639
medecine

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V. : 439,00 DH



6 118001 081639

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Apidra 100U/ml, inj b6 sty
P.P.V. : 439,00 DH



6 118001 081639

liers de problèmes médicaux plus donnée

l'utilisation de Apidra 6 ans.

Modifications cutanées

Il faut effectuer une rotation pour prévenir des modifications des grossisseurs sous la peau. Si vous ne pouvez pas agir correctement sur une zone présentant des grossisseurs (utiliser Apidra). Contactez votre pharmacien et injectez actuellement dans une autre zone. Votre pharmacien peut vous demander de contrôler vos grossisseurs et d'ajuster votre dose si nécessaire avec d'autres médicaments.

Voyages

Avant de partir en vacances, pour vous informer sur :

- disponibilité de votre médicament dans le pays où vous allez.



<MAT>792712

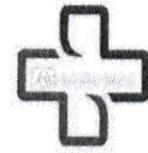
cette notice

Pharmacie DANTON - Casablanca

DR Amal EL QABBAJ

0522250978/0522231751 CNSS :1213199

PHARMACIE DANTON N° 47 BD Bir Anzarane Maarif, Casablanca



Facture N° 20240206-986

Date de vente : 05/02/2024

Médecin traitant :

MME OBEID NAIMA

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
ON CALL PLUS BANDELETTES B50	1	120,00	TVA (20.00%)	120,00

Mme Amal EL QABBAJ BAHR
Docteur en Pharmacie
PHARMACIE DANTON
47, Boulevard Bir Anzarane
Tél.: 0522 509 785

Total HT	100,00 DHS
TVA	20,00 DHS
Total	120,00 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : cent vingt DHS

IF : 40800313 RC : 216286 INPE :092020312 ICE : 001613645000008
Tel : 0522250978/0522231751 CNSS :1213199 RIB : 011780000172100060
Adresse : PHARMACIE DANTON N° 47 BD Bir Anzarane Maarif, Casablanca

REBOURSE
par la
MUTUELLE